

NOTIFICATION de la Direction de Course au Concurrent N° 100

Document DC N° : 36

Concurrent :  
Licence :  
N° de course : 100Pilote : TONDUT JEREMY  
Licence : 93098-0801**DECISION**

Application article 7.5.8 : 1 ière infraction 10"

**MOTIF**

Départ anticipé ES2

NOTIFIE AU CONCURRENT

à Florac 29/04/2023

le Directeur de Course

BATTE Pascal

**ACCUSE DE RECEPTION**

Le soussigné certifie avoir été informé, au lieu, à la date et à l'heure indiquée ci-dessus, des décisions prises, ainsi que des motifs les justifiant. Il certifie avoir été informé, aussitôt après, des voies de recours.

A Florac le 29/04/2023 H 20H33

LE CONCURRENT



LE 1ER CONDUCTEUR

